

Date de convocation :
25 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Date d'affichage :
25 avril 2024

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Nombre de
conseillers

En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 15

Absents excusés : Mme DIEN-BRÉANT Céline (pouvoir à Mr NORMAND Alain) - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. RAULIN Patrick (pouvoir à Mr COINTE Frédéric) - Mme REMY Élisabeth (pouvoir à M BEZIERS Laurent) -

Absents : Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel- Mme THÉPAUT Chrystel

Mr THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

38-2024

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

A la suite d'une réunion avec le Service de Gestion Comptable, le maire a été informé qu'il devait créer un budget annexe en vue de l'aménagement et de la vente des terrains du futur lotissement.

L'instruction budgétaire et comptable M57 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Le budget lotissement est assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Publié sur le site internet
le : 21/05/2024

Il convient de créer un budget annexe de la comptabilité M57 qui regroupera les écritures comptables du lotissement

Envoyé en Préfecture le :
15/05/2024

Il est proposé au conseil de dénommer ce lotissement « Les Chaudes Braises », nom du lieudit où se trouvent les terrains.

Reçu en Préfecture le :
15/05/2024

Identifiant de
télétransmission :
002-210206512-
20240514-38-2024-DE

Le conseil après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des suffrages exprimés :

- D'approuver la création d'un lotissement communal à compter du 01 juin 2024
- De dénommer ce budget annexe de lotissement « Les Chaudes Braises »
- D'assujettir ce budget annexe au régime de la TVA
- Soumettre ce budget à la comptabilité des stocks selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Alain NORMAND
Le Maire,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.